

Dans le cadre des élections à l'Université de Limoges du printemps 2012, le collectif « Pour une Université Plurielle et Solidaire » a mis à la disposition de la communauté universitaire plusieurs documents contenant analyses et propositions relatives à la gouvernance, à la vie étudiante, aux relations internationales, au développement durable, etc. : <http://www.pups2012.fr/documents/>

A l'occasion des Assises territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le collectif reprend ci-dessous ses principales propositions, qui restent pertinentes dans un contexte national où le passage précipité aux Responsabilités et Compétences Élargies ainsi que la sous-dotation chronique du service public d'enseignement supérieur et de recherche ont placé plusieurs établissements comme le nôtre dans une situation budgétaire préoccupante.

Agir pour la réussite de tous les étudiants

- Les établissements d'enseignement supérieur doivent faciliter la vie étudiante et encourager l'expression et les initiatives, en créant par exemple sur chaque campus un lieu dédié à la vie étudiante et associative, à la culture et aux échanges internationaux, et en offrant une meilleure lisibilité de l'aide juridique et sociale et un soutien actif aux étudiants étrangers.
- Les équipes de formation doivent être responsabilisées dans leurs choix pédagogiques et épaulées pour développer une culture de la prospective et de l'auto-évaluation, permettant de conforter le cœur disciplinaire des formations et les rendre plus qualifiantes pour une insertion professionnelle réussie. L'échec en licence doit être mieux prévenu en améliorant l'évaluation précoce des étudiants et les remédiations nécessaires.
- L'accès du plus grand nombre aux études supérieures doit être maintenu, en refusant toute hausse non réglementaire des droits d'inscription et en développant la formation tout au long de la vie comme la formation initiale grâce aux ressources de la Formation ouverte et à distance.
- L'internationalisation de nos formations doit être stimulée pour offrir à tous les étudiants au moins une possibilité de mobilité internationale pendant leur cursus, en vue notamment d'améliorer leur insertion professionnelle.
- Les investissements pédagogiques doivent devenir une priorité au niveau des universités afin de gagner en attractivité et compétitivité vis-à-vis des grandes écoles, en dégagant par exemple une ligne budgétaire dédiée permettant ensuite aux composantes d'en bénéficier sur l'ensemble d'un contrat en budgétisant des opérations à partir de projets remontant des départements.

Donner une nouvelle ambition pour la recherche

- Une nouvelle politique ambitieuse pour la recherche ne pourra être mise en place qu'en impliquant tous les personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS, etc.), dont il faut reconnaître la technicité et l'engagement, respecter les statuts, améliorer les conditions d'exercice des métiers et encourager la promotion, tout en faisant reculer la précarité notamment chez les doctorants et jeunes docteurs.
- L'indépendance scientifique de chaque chercheur doit être garantie, tout en visant la synergie de projets collectifs concertés et en permettant à toutes les équipes de recherche de viser une reconnaissance internationale via le développement de partenariats avec les grands organismes.
- Le financement d'une recherche de niveau mondial doit être pérennisé à la hauteur de ses ambitions et ses performances valorisées, tout en garantissant un financement équitable réparti entre tous les secteurs de l'Université.

Contribuer à la définition du nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche

- L'Université doit continuer à remplir sa mission de service public envers la pluralité des territoires régionaux à travers ses sites délocalisés, en assurant un aménagement régional concerté et un engagement de l'Université sur la voie du développement durable. D'une manière générale le service public d'enseignement supérieur de notre pays doit proposer à tous les étudiants une offre de formation complète, garantie sur une base régionale ou inter-régionale par la coopération d'universités de plein exercice, maillant tout le territoire national.
- L'État doit contribuer à garantir l'attractivité de tous les campus et non seulement de quelques pôles d'enseignement d'excellence bénéficiant de financements plus élevés. Les universités, avec leurs partenaires socio-économiques et notamment les Fondations Partenariales, doivent également mettre en place des leviers pour renforcer leur attractivité scientifique et pédagogique.
- Les effets néfastes de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités doivent être corrigés, en premier lieu les modalités d'élections des conseils centraux ainsi que les politiques d'évaluation et de financement centralisées et basées sur des critères purement quantitatifs. L'État doit également assurer la transparence et l'équité dans la gestion des rémunérations complémentaires (primes, indemnités) et des promotions, réduisant ainsi les disparités qui peuvent être observées au niveau local entre les différentes composantes de l'Université. D'une manière générale il convient de développer l'information et la consultation régulière de tous les personnels sur les grandes orientations de la politique de l'établissement.
- Les composantes doivent être considérées comme des opérateurs majeurs et responsables dans la mise en œuvre autonome de la politique universitaire de l'établissement, dont l'équipe de direction et les conseils centraux fixent préalablement le cap, sur le modèle suivi par d'autres pays européens.
- La formation continue des personnels doit se développer pour favoriser l'évolution dans le métier et la progression dans la carrière, notamment pour les enseignants-chercheurs et les PRAG/PRCE/PREC. Les carrières des personnels enseignants doivent par ailleurs être revalorisées, afin de s'aligner sur les niveaux de salaires pratiqués ailleurs en Europe et surtout pour rendre ces métiers plus attractifs, en reconnaissant notamment à sa juste valeur l'investissement administratif consenti par certains sans lequel les universités ne pourraient tout simplement plus fonctionner.